

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**  
73220

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 24/02/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – POLLET Bernard – VILLARD Michel – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali donne pouvoir à BERARD Olivier  
SAMSON Julien donne pouvoir à Michel VILLARD  
DEQUIER Gérard donne pouvoir à VILLARD Dominique

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

En raison d'un surcroît de travail conséquent aux travaux estivaux de la Commune, la Commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, d'Adjoint technique, pour la période du 01/04/2026 au 30 septembre 2026, à raison de 28 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions suivantes :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques,
- Entretenir et réaliser des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces naturels
- Gérer le matériel et l'outillage
- Réaliser des opérations de petites manutentions

L'agent devra justifier d'un permis B (permis C souhaité)

Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- DECIDE de créer, un emploi non-permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 28 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- DIT que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026 inclus et rémunéré sur la base de l'indice brut :367 - indice majoré : 366 du grade de recrutement.
- INDIQUE que l'agent devra justifier d'un permis B (permis C souhaité) et il devra réaliser des astreintes.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

